



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

**SPÉCIALITÉ ARTS
OPTION THÉÂTRE**

ACADÉMIE DE LILLE

RAPPORT DU JURY

session 2024

Préambule

L'examen de certification Théâtre, dans l'académie de Lille, se déroule de la manière suivante : « le candidat propose un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec un jury. Le jury est présidé par le ou les IA-IPR chargés du dossier théâtre, accompagnés d'un professeur des universités et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités. » ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#))

Lors de cette session le jury était composé de :

- **Mme Adeline Chave**, IA-IPR de Lettres, chargée des enseignements de théâtre, *présidente* ;
- **M. Stanislas Kuttner-Homs**, IA-IPR de Lettres, chargé des enseignements de théâtre, *vice-président* ;
- **M. Amos Fergombé**, professeur des universités, arts du spectacle, Université polytechnique des Hauts-de-France ;
- **Mme Véronique Dekimpe**, professeure de Lettres modernes et de théâtre, lycée Louis Blaringhem (Béthune), membre de la CASEAT.

Comme chaque année, le jury rappelle en préambule que l'obtention de la certification complémentaire Théâtre permet uniquement de légitimer des compétences reconnues dans le domaine théâtral, compétences indispensables pour enseigner le théâtre. Si l'obtention de la certification est nécessaire pour prétendre à un poste spécifique d'enseignement de théâtre (lycée ou collège), en aucun cas elle n'en donne le droit absolu. L'obtention d'un poste se déroule dans le cadre d'une procédure spécifique au niveau national ou académique.

Le jury rappelle également que l'obtention de la certification complémentaire ne légitime en aucun cas une demande d'ouverture d'un enseignement de théâtre dans son établissement d'exercice. Cette demande spécifique donne lieu à une procédure très réglementée que le jury invite à suivre. Cela dit, le jury rappelle avec force que l'ensemble des candidats – même ceux dont le dessein ne serait pas d'obtenir un poste spécifique – est légitimement interrogé sur tous les champs de compétences attendus.

1. Bilan chiffré

Nombre de candidats inscrits : **13**

Nombre de candidats présents : **13**

Nombre de candidats reçus : **8** [62,5% des candidats]

Nombre de candidats ajournés : **5** [37,5% des candidats]

Ventilation par discipline :

Professeures de collège et de lycée		
Discipline	Candidats	Reçus
Anglais	1	1
Documentation	1	0
Éducation musicale & chant choral	1	0
Lettres classiques	1	0
Lettres modernes	8	7
Philosophie	1	0

Ventilation par corps :

Corps	Candidats	Reçus
Agrégés	4	3
Certifiés	9	5

Ventilation des notes à l'examen :

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Candidats							1	1	2	1		1	1		2	1	1		1		1

Moyenne de l'examen : **12,7/20**

Note médiane : **13,5/20**

2. L'épreuve

L'épreuve orale a été mieux réussie lors de cette session que lors des deux précédentes. Les candidats, mieux préparés et plus au fait des attentes du jury, ont su pour la majorité se projeter dans l'exercice du professeur de théâtre en classe, en montrant combien la scène contemporaine et la fréquentation des oeuvres théoriques donnaient à leur pratique une solidité appréciable. Le jury tient à les complimenter ici, et espère que les prochains candidats sauront, eux aussi, éviter les écueils que les rapports successifs avaient mis en évidence.

L'exposé

Au moment de l'exposé, rappelons tout d'abord que les candidats peuvent disposer de leurs notes et qu'il est impératif de respecter le temps imparti. Pour cette session, le jury tient à remercier la grande majorité des candidats pour avoir su respecter le temps de parole qui leur était alloué.

Les rapports précédents insistent bien sur le fait suivant : l'exposé des candidats ne doit en aucun cas se limiter à une reprise du dossier précédemment envoyé. Les membres du jury en ont pris connaissance au préalable et y font référence lors de l'entretien. Quelques candidats se sont contentés d'une redite ; d'autres d'une description d'un projet mené en classe, sans prendre le recul nécessaire pour répondre à cette question : « Quel professeur de théâtre serai-je ? ». En effet, lors de l'exposé, le jury souhaite découvrir les raisons pour lesquelles sa candidature semble légitime aux yeux du candidat.

Cette première partie se fixe donc trois objectifs : rendre compte de sa formation (initiale certes mais surtout continue) et de sa pratique, proposer une vision personnelle du théâtre (sur les plans théorique, esthétique et artistique) et enfin se projeter concrètement dans un enseignement de théâtre de lycée ou d'une classe à horaires aménagés de théâtre en collège, mais aussi, et c'est un point auquel le jury a été sensible quelle que soit la discipline du candidat, dans celui de la classe « ordinaire ».

Sans faire de ces objectifs un plan à suivre, la capacité à problématiser à partir d'eux est attendue et même évaluée au cours de l'exposé. Les candidats doivent être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de leur pratique personnelle, de leur engagement et de leur réflexion.

Ce point-clef de l'exposé a été bien entendu par la majorité des candidats lors de cette session, et le jury s'en réjouit.

De même, lors de l'exposé, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris intellectuellement et comment ils ont réinvesti cet apport théorique dans leur pratique et leur vision de l'enseignement aujourd'hui et pour demain.

Ainsi, les candidats doivent rendre compte de lectures solides, sans chercher un catalogue de citations ou de références comme s'il s'agissait d'un passage obligé, parfois mal exploitées. L'imprécision ne saurait frayer avec l'accumulation. Ainsi, il est toujours dommage que Stanislavski, si souvent convoqué, ne soit compris qu'à travers la vulgate et non par la fréquentation de ses textes ; il est par ailleurs dommageable de se tromper sur ce qu'est un texte théorique, par exemple, ainsi que l'ont fait des candidats, en mettant en tête de leurs lectures *Le théâtre illustré* d'André Degaine.

Le jury attend donc que les corpus théoriques soient assimilés, maîtrisés et aboutissent à une prise de position personnelle.

Dans cette perspective, le jury invite les candidats à ne pas oublier que la science et la pensée, notamment en matière de théâtre, avancent à grands pas et que des références datées, voire dépassées, ne sauraient être convoquées sans faire l'objet, lors de l'entretien, d'une discussion. Le jury a ainsi déploré que des candidats ne puissent pas se reporter à des textes plus récents que ceux d'Anne Ubersfeld, qui a elle-même amendé, dans ses derniers travaux, son *Lire le théâtre* qui date de 1977.

En somme, les meilleurs candidats ont su donner à leur propos une assise académique et universitaire solide, qui se retrouvaient dans les travaux menés avec les élèves ou conçus pour l'être dans un futur proche, dans un double mouvement où la théorie permet de conscientiser la pratique artistique et la pratique, la théorie.

Ainsi, un exposé réussi prend appui sur un parcours singulier (évoqué dans le dossier de candidature), élabore une problématique liée à une vision personnelle du théâtre et défend avec conviction cette vision. La cohérence de l'exposé repose sur les liens que le candidat saura établir entre son propos, ses connaissances précises, sa pratique de spectateur et sa capacité à orchestrer tout cela au sein de la classe de manière immédiatement opérationnelle.

L'entretien

Lors de l'entretien, les candidats sont invités à répondre aux différentes questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, à la fois sur le dossier et l'exposé proposés. Le jury part nécessairement de ces éléments et invite les candidats à préciser, développer, voire questionner leurs propos.

Les attentes du jury concernent l'ensemble des quatre champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques,
- champ des programmes d'enseignement du lycée,
- champ des pratiques pédagogiques,
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

Les ajournements sont souvent liés à des manques dans l'un de ces champs. La capacité des candidats à dialoguer, dans le cadre de l'ensemble de ces différents champs, a naturellement encore été valorisée cette année.

Les candidats de cette session 2024 ont su, pour la plupart, surmonter un certains nombre de difficultés que les rapports précédents du jury avaient signalées. À toute fin utile, le jury tient à les remettre en exergue ici et invite les candidats des sessions futures à se garder de :

a] dans le champ théorique

- l'absence de connaissances liées à l'analyse théâtrale, aux théories du jeu, à l'histoire du théâtre ;
- la difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation et sur la notion de séance théâtrale ;

b] dans le champ disciplinaire

- une méconnaissance partielle ou totale des programmes d'enseignement de théâtre (option, spécialité - citer les programmes limitatifs de ces deux sections ne sauraient suffire) ;
- l'absence de réflexion dramaturgique, réflexion qui doit pourtant fonder toute approche pédagogique au sein de la classe ;
- une réflexion trop souvent fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre, mais également dans le cadre de la classe dite « ordinaire » ;
- une incapacité parfois à transférer dans le cadre de la classe, notamment dans l'enseignement de l'objet théâtral du cours de français, une pédagogie fondée sur une réflexion dramaturgique et sur les liens entre le texte et la représentation ;

c] dans la fréquentation du spectacle vivant

- une fréquentation très insuffisante de la création théâtrale contemporaine dans toute sa diversité : les candidats ne peuvent pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à une dizaine d'années voire à leurs années de formation initiale ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine dans les Hauts-de-France ou en France. Il n'y a pas ici de souhait d'exhaustivité de la part du jury : une vision partielle, tant qu'elle est nourrie et le sujet de réflexions solides, et même partiales, a toute sa place lors de l'entretien.

Conclusion

Ces raisons expliquent les ajournements et l'échelonnement des notes. Un candidat doit pouvoir, lors de l'entretien, être avant tout réactif en témoignant de connaissances théoriques précises, ancrées et opérationnelles dans le cadre d'un enseignement. Une réflexion sur les propositions et les tendances de la scène contemporaine s'avère nécessaire et attendue. De même, les candidats doivent avoir le souci de se projeter dans un enseignement de théâtre en s'appuyant sur les programmes et leur mise en œuvre. Ainsi, un candidat peut être amené à réfléchir au « fait théâtral », qui figure au cœur des programmes, et à sa traduction dans l'école du spectateur qui serait proposée aux élèves d'un établissement de campagne, éloigné des structures culturelles.

Le jury invite une fois de plus les candidats ajournés à se représenter. Il leur conseille de repenser leurs interventions, de parfaire leurs connaissances théoriques, de se plonger avec rigueur dans la lecture des programmes d'enseignement du théâtre – ainsi que des ressources d'accompagnement disponibles sur le site Eduscol – en les envisageant comme un premier pas vers la formation et de fréquenter autant que possible tous les lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant. L'objectif reste de développer un certain nombre de compétences liées à l'enseignement du théâtre. Mener une réflexion dramaturgique, envisager la séance théâtrale, préparer une classe à recevoir et à analyser un spectacle, porter un regard sur les tendances de la création contemporaine sont autant de compétences fondamentales à acquérir. La réussite passe nécessairement par une démarche active et réflexive.

Adeline Chave & Stanislas Kuttner-Homs